

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 15

Rubrik: Billet du jour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet du jour

De temps à autre sur nos journaux paraît une note concernant le service à l'étranger. C'est une tradition chez nous que de parler de mercenaires, une tradition en même temps glorieuse et honteuse.

Glorieuse, car on sait que nos ancêtres avaient de telles qualités militaires que les princes de l'Europe se disputaient l'avantage d'avoir des Suisses à leur service; leur courage et surtout leur fidélité étaient connus. Avoir des fils de l'Helvétie à son service constituait un atout sérieux dans le règne d'un roi ! Faut-il rappeler l'héroïsme de nos pères aux Tuileries pour défendre un monarque pourtant indéfendable ? Du nord au sud de l'Europe les Suisses durant de trop longues années firent parler d'eux.

Mais de tout temps il y eut des réactions; des hommes d'état clairvoyants se rendirent compte du déficit qu'il y avait pour notre pays à entretenir le goût du service mercenaire !

Tradition honteuse aussi car pour de l'argent on s'engageait; on laissait ses vieux parents, le sol natal, le clocher du village... et on partait. Souvent pour ne plus revenir; ou bien quand on revenait, on avait pris des habitudes de paresse, de dévergondage, de vagabondage. Se remettre au noble travail des champs n'était plus possible et ces malheureux mercenaires ressemblaient à des riches qui meurent sur des tas d'or !

L'or, l'argent... voilà le grand mal qui divisa nos pères. Au lendemain de Grandson et de Morat des disputes éclatèrent au sujet du partage du butin de Charles le Hardi ! La situation empira plus tard encore et bientôt on compta des contingents énormes de Confédérés sous les drapeaux étrangers, attirés sans doute pour une part par la gloire dont leur nom de Suisses était aureolé mais aussi par les soldes grasses dont ils bénéficiaient.

Il y eut des réactions nombreuses, avons-nous dit plus haut; elles aboutirent à des interdictions formelles pour tout citoyen de prendre du service à l'étranger. **Jean Waldmann**, le grand Zurichois du XV^e siècle fut un précurseur de ces lois ! En effet, la Suisse a besoin de bras et a besoin aussi du sang de ses enfants.

Quand la France en 1798 s'empara des vieilles montagnes helvétiques nos fils, vaincus pour n'avoir pas su rester unis (cruelle leçon qui devra nous servir aujourd'hui), durent fournir chaque année un contingent formidable aux vainqueurs. Et loin de leur alpe aimée ils moururent dans les plaines glacées de la Berezina par exemple.

Pour avoir vu les horreurs de cette conscription, les Suisses ne partirent plus au service étranger. Seuls quelques enthousiastes de la vie militaire continuèrent à vouloir porter coûte que coûte l'uniforme de nos voisins; mais dans des conditions bien différentes des mercenaires de jadis. Ils sont partis et bien souvent, hélas ! ils ont eu pour compagnons d'armes, là-bas les plaines brûlantes de l'Afrique meurtrière ou dans les rizières malsaines du Tonkin de pauvres concitoyens que des malheurs avaient chassés de la patrie.

Nous en sommes là ! Rares sont maintenant les Suisses qui vont au service étranger; la garde du Pape à Rome fait, comme on le sait, exception; aussi n'en parlerons-nous pas !

Mais pour bien spécifier qu'il est interdit aux citoyens de partir sous les drapeaux étrangers (**Jean Waldmann** dont nous parlions plus haut paya de sa vie en 1489 une telle interdiction), le département militaire fédéral vient

d'adresser une circulaire aux cantons. Il rappelle l'art. 94 du code pénal militaire du 13 juin 1927 (en vigueur dès 1928) qui dit en substance: « Tout Suisse doit s'interdire de servir à l'étranger sous peine d'emprisonnement; sera également puni celui qui aura favorisé l'enrôlement ou enrôlé un Suisse. Il s'agit ici de **tous** les citoyens, les incorporés comme ceux qui ne sont pas ou pas encore astreints au service militaire. » Voilà qui est clair ! La Confédération qui a besoin du sang de ses enfants n'entend pas qu'ils partent se sacrifier pour autrui. C'est très chevaleresque de s'enrôler pour le Droit (avec un grand D) et la Justice (avec un grand J), mais le devoir demande surtout qu'on donne sa vie pour son pays et pour les siens. D'autant plus que les pays qui bénéficient de nos services se hâtent d'oublier nos bienfaits et acceptent les mercenaires ou les engagés volontaires... en les méprisant un peu. Tous les vrais Suisses seront heureux de lire la circulaire de Berne à nos cantons. Nous vivons à une époque trop troublée pour songer à aider le voisin; première charité commence par soi-même, dit le proverbe. Ne soyons pas égoïstes, mais en guerre peut-on vraiment être altruistes ? Surtout quand il s'agit souvent d'intérêts nationalistes qui n'ont rien à faire avec notre vie helvétique !

Plus de service mercenaire !

D.

Questions d'organisation

Le colonel-divisionnaire **Sonderegger**, notre ancien chef d'état-major général, n'est pas de ces officiers qui ayant goûté des honneurs veulent désormais vivre dans l'indolence et l'oubli. Il a accompli sa tâche mais entend quand même faire entendre sa voix quand l'intérêt de l'armée, c'est-à-dire l'intérêt suprême du pays est en jeu. C'est pourquoi, toujours alerte et énergique il va faire des conférences qui attirent l'attention de tous les bons citoyens.

A Aarau encore récemment il adressait un vibrant appel à notre département militaire fédéral, appel qui n'a pas sans avoir vivement ému tous ceux qui s'intéressent à l'armée. C'est que le colonel **Sonderegger** veut une vaste et immédiate réorganisation de notre milice. Pourrions-nous résister seuls à une invasion française, allemande ou italienne ? (l'Autriche est hors de cause pour quelque temps).

Malgré notre valeur et notre science, la chose ne semble pas possible ! Souvenons-nous de St. Jacques-sur-la-Birse et de Marignan ! Le nombre et le matériel dans la guerre moderne jouent un rôle mathématiquement défini; quant aux gaz empoisonnés, l'ancien chef d'état-major ne croit pas à leur puissance car on apprendra facilement à se défendre contre eux. D'autant mieux que l'attaque contre les populations civiles par ce moyen ne sera qu'une exception (craindra-t-on les sanctions internationales ? red.) et qu'on s'en tiendra surtout aux établissements militaires qui devront couvrir notre mobilisation.

Rendons notre défense nationale plus efficace, dit l'orateur; c'est chose aisée !

Au début des hostilités, une élite de gardes-frontières soutenue par le génie, ravagerait la zone ennemie; avions et mitrailleuses lourdes seraient de la partie pour protéger nos rassemblement de troupes, nos usines de guerre et les centres vitaux de notre vie économique.

Notre infanterie pourrait facilement avoir un feu renforcé par des **armes nouvelles** dont les F. M. sont un bel exemple; et puisque les avions et les chars d'assaut